

MOTION N°1

Nous, membres des jurys n° 309, 359, 9121, 9126 et 9128 des Baccalauréats général et technologique, réunis en Assemblée générale dans le centre du lycée François Truffaut de Bondoufle ce mardi 29 juin 2021, constatons les conditions dans lesquelles le Ministère de l'Éducation Nationale nous demande de procéder à une « harmonisation en masse » des notes obtenues par les candidat·e·s dans plusieurs lycées du département. Concrètement, il s'agirait d'augmenter ou diminuer artificiellement les notes obtenues par les candidat·e·s durant leurs années de Première et Terminale, en les comparant « avec la moyenne académique dans chaque discipline ».

Nous tenons à dénoncer les délais dans lesquels les Vice-Président·e·s ont été informé·e·s des consignes (à peine plus de douze heures avant l'heure de convocation des sous-jurys) qui étaient pourtant prêtes au niveau national, à en croire la date imprimée sur le document fourni, depuis le mois d'octobre. Les autres membres des jurys ont été convoqué·e·s avec un délai scandaleux, vendredi dernier à 20 heures voire hier après-midi !

D'autre part, les moyens techniques du Ministère semblent tout aussi fonctionnels que ceux avec lesquels nous avons tenté de travailler avec nos élèves durant la crise sanitaire : impossibilité continue de connexion aux plate-formes Imag'In et Santorin depuis 8H30, heure théorique du début des délibérations.

Concernant le fonctionnement des jurys, nous nous étonnons de ne voir qu'un seul Président pour tout le département de l'Essonne. La présence d'un universitaire à la présidence d'un jury de Baccalauréat est la garantie du cadre selon lequel ce diplôme, national, est le premier grade universitaire. Comment ce cadre peut-il être assuré par une seule personne pour un tel nombre de candidat·e·s ?

Sur la forme, la méthode prescrite par le Ministère constitue une mascarade plus grave encore que celle des jurys de l'an dernier. L'harmonisation « suggérée » repose sur des comparaisons statistiques avec des disciplines qui ont changé de nom et / ou de contenu avec la réforme Blanquer (enseignement scientifique, SES, mathématiques etc.), voire qui n'existaient tout simplement pas (NSI, HGGSP, mathématiques complémentaires etc.). Comment comparer des choses qui ne sont objectivement pas comparables ?

Sur le fond de l'idée d'une telle harmonisation, le Ministère nous demande de juger, en leur absence, du travail que nos collègues ont effectué en évaluant, en classe et tout au long de l'année, leurs élèves dans une optique qui n'était pas celle de l'obtention du Baccalauréat.

En conséquence, nous prenons la décision de n'effectuer aucune modification des notes de contrôle continu obtenues par les candidat·e·s de nos jurys.

Motion adoptée à l'unanimité des 24 présent·e·s

MOTION N°2

Nous, membres des jurys n° 309, 359, 9121, 9126 et 9128 des Baccalauréats général et technologique, réunis en Assemblée générale dans le centre du lycée François Truffaut de Bondoufle ce mardi 29 juin 2021, affirmons que le contrôle continu est une négation des caractères ponctuel, terminal et national de l'examen du Baccalauréat, couronnement des études secondaires de nos élèves.

Tout au long de ces deux dernières années, depuis l'avènement du Bac Blanquer, nous avons constaté les pressions effectuées sur les Professeurs par les élèves et leurs familles, voire parfois par les Chefs d'établissement. Comment en serait-il autrement à l'heure où chaque note attribuée par un·e enseignant·e à un quelconque travail durant l'année scolaire compte pour cet examen qui angoisse tant les élèves ?

Nous savons bien que les professeurs ont des pratiques d'évaluation et de notation très diverses, conformément à notre liberté pédagogique, et cette diversité aboutit nécessairement à des différences de traitement qui sont incompatibles avec un examen national.

Nous sommes bien conscient·e·s que cette diversité provoquera très rapidement une hiérarchie entre les établissements d'origine des bachelier·e·s et, très rapidement, une dévalorisation totale du diplôme et la montée en puissance des certifications privées comme critères de recrutement des formations supérieures.

En conséquence, nous refusons l'extension proposée hier du contrôle continu et exigeons le retour à des épreuves ponctuelles, nationales et terminales pour le Baccalauréat, et ce dès la session 2022.

Motion adoptée par 16 voix sur 24 présent·e·s